

## ASSURANCE TEMPORAIRE

# Notre garantie Protection des enfants : bien plus qu'une couverture d'assurance vie abordable!

Si vos clients sont à la recherche d'une assurance vie abordable pour leurs enfants, parlez-leur de notre garantie Protection des enfants (PE), car elle constitue l'une des meilleures protections sur le marché.

Non seulement elle procure une couverture d'assurance vie de 10 000 \$ sur la tête de chaque enfant dont le nom est inscrit dans la proposition (sous réserve de l'approbation de la Tarification), mais elle comporte en plus une option de transformation. En effet, à l'anniversaire contractuel le plus proche du 25<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant assuré (ou avant, à des dates d'option déterminées), celui-ci peut souscrire une nouvelle couverture d'assurance vie pouvant atteindre 250 000 \$ sans avoir à présenter de preuve médicale. Voilà un avantage important! Et ce n'est pas tout. De ce montant, on peut souscrire jusqu'à 100 000 \$ d'assurance maladies graves.

L'enfant assuré peut donc souscrire une couverture d'assurance vie combinée à une assurance maladies graves à son 25<sup>e</sup> anniversaire de naissance (ou avant, lors de son mariage, ou à l'occasion de la naissance ou de l'adoption légale d'un enfant). Gardez toutefois à l'esprit que le plafond de la couverture est de 250 000 \$ et que la portion maladies graves ne peut dépasser 100 000 \$.

Pour souscrire une couverture d'assurance maladies graves, l'assuré doit nous confirmer qu'il n'a pas déjà droit à des prestations aux termes de la nouvelle couverture d'assurance

maladies graves, ou qu'il n'est pas en période d'attente en raison d'une des affections couvertes, y compris aux termes de la Protection SoinsVie. Nous devons également nous assurer qu'il n'a pas déjà souscrit une assurance maladies graves d'un montant si important que l'ajout de la couverture additionnelle aurait comme effet de porter le total de son assurance maladies graves à plus de deux millions de dollars, soit notre plein de conservation. Pour ce faire, l'assuré doit répondre à deux questions :

- Avez-vous actuellement une assurance maladies graves prévoyant un montant de couverture total de 1 900 000 \$ ou plus auprès de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers ou d'autres compagnies d'assurance, ou avez-vous demandé une telle assurance?
- Avez-vous déjà reçu un diagnostic de cancer, de quelque type que ce soit, de crise cardiaque, de coronaropathie nécessitant une intervention chirurgicale ou d'affection nécessitant une angioplastie coronarienne, d'accident vasculaire cérébral, de sclérose en plaques, de cécité, de surdit , de perte de la parole, d'insuffisance r nale, de paralysie, de d mence ou de d ficiency cognitive, de perte de membres, de coma, de maladie d'Alzheimer,

de maladie du motoneurone, de VIH, de maladie de Parkinson, de brûlures graves, de tumeur cérébrale bénigne, ou avez-vous été inscrit sur une liste d'attente pour une greffe d'organe vital ou subi une telle greffe, ou avez-vous subi une chirurgie de l'aorte ou un remplacement des valves du cœur, ou avez-vous besoin d'aide pour accomplir l'une ou l'autre des activités courantes de la vie quotidienne, par exemple se laver, s'habiller, se nourrir, aller aux toilettes, se déplacer et être continent?

Lorsque l'assuré est disposé à transformer sa couverture, nous ne lui posons pas de questions sur ses antécédents familiaux et nous n'exigeons pas qu'il fournisse des échantillons de liquides organiques, ni qu'il subisse un examen médical ou paramédical. Il lui suffit de remplir la *Demande de transformation d'une assurance temporaire* (NN0431).

La prime de la garantie Protection des enfants est de 2,50 \$ par mois (par enfant assuré). La prime couvre les coûts du capital-décès payable au titre de la couverture établie sur la tête de l'enfant assuré pendant la période de couverture.

Pour en savoir davantage, communiquez avec votre équipe des ventes de Manuvie ou visitez [inforep.ca](http://inforep.ca)



Les noms Manuvie et Assurance Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

CS3846F 08/11